



Communiqué

Fonctionnaires : diminution des départs en retraite

Ce que l'on peut lire

L'année dernière, le nombre de départs à la retraite dans la fonction publique a baissé de plus de 3%, affirme un rapport de Bercy annexé au projet de loi de finances pour 2017. 116 000 fonctionnaires ont ainsi perçu leur première pension de droit direct en 2015 contre plus de 120 000 en 2014.

L'effet était attendu. Les deux réformes des régimes de retraite de la fonction publique (en 2003 puis en 2010) ont contribué à réduire le nombre de départs en retraite. Tel est le constat formulé par le ministère de l'Économie et des Finances, dans un rapport annexé au projet de loi de finances pour 2017.

A en croire le document de Bercy, la quantité de départs à la retraite des agents de « droit direct » aurait ainsi chuté de 3,4% entre 2014 et 2015, passant de 120 605 agents en 2014 à 116 453 pour l'année dernière. Le nombre des retraités des trois versants de la fonction publique (Etat, territoriale, hospitalière) s'établit de son côté à 3,7 millions.

Ce droit direct concerne les pensions de retraite acquises en contrepartie de l'activité professionnelle et des cotisations versées par l'agent. Le « droit dérivé » ou pension de réversion concerne quant à lui les pensions transférées au conjoint survivant lors du décès du bénéficiaire.

Recul de l'âge de départ

Ce n'est pas la première fois que la fonction publique connaît un nombre « faible » de départ en retraite de ses agents selon Bercy. « Alors qu'en 1990 et 2000, les départs suivaient une progression régulière, à partir de 2001-2002 les effectifs ont fortement augmenté et présentent une volatilité importante d'une année sur l'autre » souligne le rapport. Le nombre de nouvelles pensions de droit direct a, en effet, connu une forte baisse en 2009 (-19%) puis un rebond en 2010 et 2011 (+17%) avant de s'effondrer en 2012 (-31%).

Outre les effets de la crise économique, le recul des départs à la retraite résulte en grande partie par les réformes des retraites de 2003 et 2010. Cette dernière a notamment fait reculer progressivement l'âge minimum de départ à la retraite de 60 à 62 ans et mis un terme aux départs anticipés pour les parents de trois enfants.

Selon le rapport de Bercy, l'âge moyen de liquidation (c'est-à-dire le moment où le fonctionnaire décide de transformer ses droits à la retraite en pension) aurait ainsi augmenté d'environ de 4 mois en 2015 (3 mois de plus pour les fonctionnaires civils de l'Etat, 7 mois pour les militaires, 2 mois pour ceux de la territoriale et 4 pour l'hospitalière).

Pouvoir d'achat limité

La pension moyenne des nouveaux fonctionnaires à la retraite augmente également. En 2015, pour les fonctionnaires hospitaliers, par exemple, cette pension était de 1 498 euros contre 1 270 euros en 2005. Les fonctionnaires civils de l'Etat touchaient, quant à eux, une pension de 2 216 euros en 2015 contre 1 860 en 2005.

L'embellie est néanmoins limitée si l'analyse prend en compte le réel pouvoir d'achat des fonctionnaires retraités. Calculée en euros courants de 2015, la pension d'un retraité de la territoriale était en effet supérieure en 2000 (1313 euros en 2000 contre 1265 en 2015).

Reste à savoir si cette baisse du nombre de départs à la retraite des fonctionnaires et le recul de l'âge de liquidation des droits contribuera à réduire les dépenses de pension des fonctionnaires. En 2015, les dépenses des six régimes de retraite de la fonction publique (régime des fonctionnaires civils et des militaires de l'Etat, régime des agents des fonctions publique territoriale et hospitalière, régime des ouvriers de l'Etat, régime général pour les contractuels, ...) avoisinaient les 74 milliards d'euros.



Commentaires



Pourquoi un taux de départ en retraite aussi faible en 2015 ?

Cette baisse est directement liée à la réforme de 2010, qui a fait reculer progressivement l'âge de départ minimum à la retraite à 62 ans pour une grande majorité de fonctionnaires.

Cette même réforme a également mis un terme à la possibilité de prendre un départ anticipé pour les parents de trois enfants au moins.

La réforme de 2003, qui avait revu à la hausse la durée d'assurance requise pour le taux plein, n'est pas non plus étrangère au phénomène.

En France, l'âge moyen de départ à la retraite s'élève à 61 ans et trois mois pour un fonctionnaire civil d'État. Soit trois mois de plus qu'il y a un an.

Quant à la pension moyenne des nouveaux retraités, si elle progresse en euros courants, elle chute en euros constants... ce qui traduit une chute du pouvoir d'achat des retraités !

On observe la même tendance baissière dans la Fonction Publique Hospitalière.

Paris, le 2 novembre 2016